

AVIS DE PUBLICATION

Le 25 février 2021, le Conseil communal a modifié le règlement communal sur l'octroi d'une prime de naissance afin de permettre aux bénéficiaires de retirer cette prime jusqu'au 30 juin 2021 inclus.

Afin de permettre au public d'en prendre connaissance, le texte de cette décision est déposé à l'examen du public au secrétariat rue Troisfontaines, 11 à 4670 BLEGNY, **sur rendez-vous**. Il est également affiché aux valves communales extérieures ainsi que le site internet communal et ce, à partir de ce jour.

Fait à Blegny, le 26 FEV. 2021

PAR LE COLLEGE,

La Directrice générale,

Ingrid ZEGELS



Le Bourgmestre,

Marc BOLLAND